



## Paiement de soulte entre conjoint encore pacsés

Par **jean23**, le **12/05/2009** à **20:40**

Bonjour,

Je suis séparé de corps depuis 1 an de mon ex amie mais nous sommes toujours pacsés. Nous avons acquis en commun une maison (indivision) il y a 4 ans et elle souhaite me racheter ma part(9000 euros).

Le notaire nous a dit qu'étant encore pacsés, la soulte qu'elle va me verser ne sera pas "taxée" car nous sommes toujours pacsés.

A combien se monte le montant de cette taxe si nous devons casser le pacs avant le versement de la soulte ?

merci pour votre aide